

PRENEZ SOIN DE VOUS, NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE BIEN

UN PRIVILEGE DE VOUS COMPTER PARI MI NOS CLIENTS

Si vous revendez cette newsletter chaque mois, c'est que vous êtes client ou cliente de Foncia, avec moi de nous faire confiance. Votre confiance, nous méritons tout en ayant chaque jour pour objectif de la mériter et pour la mériter. Ainsi, les outils numériques que nous développons pour vous et pour nos clients ont au service de la réactivité, de la proximité et de la transparence. C'est donc un privilège de vous compter parmi nos clients. Découvrez en détail les avantages dont vous bénéficiez pour vos projets immobiliers avec Foncia.

LA VIE DE MON BIEN

COMMENT NOUS OPTIMISONS LA GESTION DE VOS CHARGES

En confiant à Foncia la gestion de votre immeuble, vous bénéficiez de l'expertise de la DGE et de l'expérience du premier syndic de France pour la maîtrise des charges de copropriété.

Maîtriser les charges quand on est syndic, c'est notamment travailler à l'optimisation du coût des consommables (eau, électricité, fuel, etc.) et des dépenses courantes (entretien des ascenseurs, entretien ménage, exploitation des chauffages, remplacement, en espèces etc.).

Tout au long de l'année, Foncia offre tout son poids de premier syndic de France dans des négociations avec des partenaires nationaux, régionaux et locaux pour offrir à nos clients les conditions les plus avantageuses pour le compte des copropriétaires dont le gestionnaire est Foncia. Avec plus de 80 000 immeubles en gestion, Foncia dispose de données sans précédent pour comparer les dépenses de votre immeuble avec celles d'immeubles similaires, et optimiser les charges de votre copropriété.

Une équipe d'acheteurs et d'acheteuses pilote des opérations de référencement national pour sélectionner des partenaires de qualité. Cela a notamment été le cas des prestataires. 24 sociétés couvertes l'ensemble du territoire métropolitain ont été sélectionnées garantissant des services et des prix respectifs aux copropriétaires qui les choisissent. D'autres campagnes de référencement sont en cours, pour permettre à nos propriétaires de bénéficier, via nos partenaires, le mieux de vos prestataires du bon niveau de prestations à des tarifs attractifs. Parlez-en à votre gestionnaire !

N.B. : quand on parle de charges de copropriété, on parle à la fois des dépenses de fonctionnement courant (énergie, travaux, entretien, chauffage, ...) qui représentent en moyenne 90 % du budget total, et de ceux qui correspondent aux travaux de grosses réparations effectuées par le syndic pour la bonne gestion des charges.

A VOTRE SERVICE

NOUVEAUX PROJETS IMMOBILIERS : DES AVANTAGES RESERVES AUX CLIENTS FONCIA

Quel que soit votre projet immobilier, contactez-nous à vous faire accompagner par une équipe de professionnels, en bénéficiant des avantages réservés à nos clients.

Vous êtes propriétaire ? Pourquoi ne pas vendre votre bien plus vite et à un meilleur prix ? Vous souhaitez réaliser un investissement locatif que vous financez vous-même ? Les équipes de votre agence Foncia vous aideront à trouver les meilleures offres du marché. De plus que chez Foncia, vous bénéficiez en plus de notre offre privilégiée, à découvrir en agence.

Vous souhaitez vendre votre résidence principale ? Vous envisagez de vous séparer d'un bien immobilier ? Le service Foncia offre à ses clients des avantages exclusifs, dont les plus intéressants en agence. Trouvez l'agence Foncia la plus proche de chez vous et découvrez de quoi nous pouvons faire pour vous.

Vous êtes locataire ? Vous souhaitez connaître votre gestionnaire afin de bénéficier de l'accompagnement des équipes Foncia et de tous outils innovants pour l'estimation du prix ou du loyer, les critères de choix, la mise en valeur de votre bien...

LA QUESTION PRACTIQUE

UN BIEN LOUÉ PEUT-IL ÊTRE REAMÉNAGÉ OU TRANSFORMÉ PAR VOTRE LOCATAIRE ?

La loi est stricte sur ce point. Jusqu'à présent, le locataire ne pouvait pas aller au-delà de ce qui est prévu dans le contrat de location. Cependant, la loi a évolué et permet aujourd'hui au locataire de réaménager son logement sous certaines conditions.

Votre locataire peut repeindre les murs ou remplacer la moquette sans vous en avertir, dès lors qu'il s'agit de travaux d'entretien passagers. Il ne peut en revanche pas effectuer de travaux de rénovation ou de travaux de gros œuvre sans votre accord préalable. Si votre locataire a un projet de travaux, vous pouvez lui proposer de passer un accord préalable écrit, qui vous permettra de définir les conditions de réalisation de ces travaux et de vous faire accompagner par une équipe de professionnels, en bénéficiant des avantages réservés à nos clients.

Si votre locataire rêve de grands changements, comme transformer une salle de bain en chambre, installer une cuisine, ou aménager une nouvelle cuisine, il ou elle a l'obligation de vous en informer. Si vous donnez votre accord pour ces travaux, vous devrez signer un accord préalable écrit, qui vous permettra de définir les conditions de réalisation de ces travaux et de vous faire accompagner par une équipe de professionnels, en bénéficiant des avantages réservés à nos clients.

Pour aller plus loin en matière d'aménagement, le mieux est donc de tout formaliser par écrit avec votre locataire.

LE CAPRIE CLÉ

4,8 MILLIONS

Le nombre de passagers thermiques en France, au premier trimestre 2021, est de 4,8 millions. Ce chiffre est en baisse de 10% par rapport à la même période de l'année précédente.

C'est le nombre de passagers thermiques en France, au premier trimestre 2021, est de 4,8 millions. Ce chiffre est en baisse de 10% par rapport à la même période de l'année précédente.

Depuis le 1er janvier 2021, la loi prévoit que tous les voyageurs doivent être vaccinés contre le COVID-19 avant de prendre l'avion. Cette mesure a entraîné une baisse de la fréquentation des aéroports et une diminution du trafic aérien.

LA TENDANCE BIEN

LA LOCATION MEUBLEE, UNE ALTERNATIVE INTERESSANTE

Alexis Abou, directeur général adjoint de Logica, expose les avantages de la location meublée dans les grandes agglomérations, par rapport à la location traditionnelle.

« La offre meublée que nous conseillons depuis un an maintenant a eu de nombreux impacts sur le marché de l'immobilier. La baisse d'activité du marché de la location traditionnelle a entraîné une augmentation de la demande de location meublée, dans les grandes villes. Les avantages de la location meublée traditionnelle par rapport à la location traditionnelle de particulier à particulier.

Même votre bien en location meublée, c'est très simple par rapport à la location traditionnelle de particulier à particulier. Pas besoin de gérer les charges courantes et courantes en cas de dégradation ou de panne. Vous pouvez louer pour des périodes allant jusqu'à douze mois, selon le type de bien (appartement, maison, location meublée à long terme).

Avec le loi du 27 septembre 2018 (la loi ALUR), vous pouvez même le louer à 10 ou 15 ans, sous conditions. Bien entendu, au regard des évolutions prévues la loi ne respecte pas la réglementation de la location traditionnelle dans les grandes agglomérations de plus de 200 000 habitants : amende de 5 000 € pour non déclaration en mairie et de 10 000 € pour dépassement du plafond de 120 nuitées par année civile en résidence principale.

Par chance, la location meublée fonctionne mieux si vous y êtes et la demande, et donc de la mobilité professionnelle ou professionnelle, est en forte croissance. L'impact sur le marché de la location traditionnelle est en baisse, dans les grandes villes. Les avantages de la location meublée traditionnelle par rapport à la location traditionnelle de particulier à particulier.

D'un point de vue fiscal, les revenus de la location meublée ou traditionnelle sont assimilés à des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et sont donc soumis à l'imposition au titre de l'impôt sur le revenu de la personne physique. Le régime fiscal est plus avantageux que celui de la location traditionnelle de particulier à particulier. Les revenus de la location meublée sont soumis à l'impôt sur le revenu de la personne physique. Le régime fiscal est plus avantageux que celui de la location traditionnelle de particulier à particulier.

RETOURNER L'AMBIANCE DES STADES DEPUIS VOTRE SALON

Le 19 février dernier, juste après avoir reçu et battu le record olympique à Paris, La Grèce a été vaincue par la France 12 à 10 en échange de leur victoire finale et leur victoire.

Pour des supporters des Ours et Blanc, quel de mieux qu'un debriefing post-victoire avec le capitaine Henry Chaverry (grecque) dans son salon ? C'est bien sûr, surtout si ce concert est organisé par Foncia qui organise en décembre, par un salon dédié pour les passionnés de la France et de son équipe nationale, au stade de France.

Si vous habitez à proximité de Lézard, son restaurant de Boulogne-Billancourt (Paris-16), un salon dédié à la France et à la Grèce est en cours de préparation. Disponible en accès collectif et en location les jours de match. C'est un salon dédié à la France et à la Grèce, un salon dédié à la France et à la Grèce, un salon dédié à la France et à la Grèce.

D'autres opérations seront mises en place tout au long de la saison pour accompagner les supporters de la France et de son équipe nationale, au stade de France.

NOS RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Nos équipes sont heureuses de vous accueillir en agence, de répondre à vos questions. Elles vous aideront à trouver le bien qui vous convient, dans le respect des contraintes qui vous sont imposées, des délais et des modalités de financement.

Vous pouvez également contacter votre agence ou votre espace client MyFoncia et retrouver nos réponses à vos principales questions sur Foncia.com.

RETOURNER NOS BUREAUX

Plus de 100 agences Foncia sont à votre disposition dans toute la France. Retrouvez-nous en agence ou sur le site internet Foncia.com.

Vous pouvez également nous contacter par téléphone au 09 69 09 09 09 ou par mail à serviceclient@foncia.com.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information, vous pouvez nous adresser vos demandes de renseignements à l'adresse suivante : serviceclient@foncia.com.